

## **Séance publique du 27 mars 2001**

### **Délibération n° 2001-6469**

commission principale : finances et programmation

objet : **Exercice 2001 - Décisions modificatives**

service : Délégation générale aux affaires générales - Direction des finances et du contrôle de gestion - Service du budget

#### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 13 mars 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Il est soumis à l'agrément du Conseil diverses propositions de modifications des crédits ouverts pour l'exercice 2001 qui s'équilibrent par elles-mêmes.

En effet, les unes sont des virements à l'intérieur des dépenses ou des recettes prévues, les autres sont des décisions modificatives augmentant ou réduisant, d'un montant égal, les prévisions de recettes ou de dépenses. Ces dernières sont toujours soumises au Conseil puisqu'elles modifient le volume budgétaire. Dans la mesure où les crédits votés au budget le sont par chapitre, seuls les virements d'un chapitre à l'autre ou ceux touchant aux subventions allouées sont soumis au Conseil.

#### **I- Budget principal - section d'investissement -**

Le budget primitif vient d'être approuvé par l'assemblée délibérante. Les écritures présentées en investissement n'affectent pas l'enveloppe votée pour les opérations concernées. Elles permettent toutefois l'ajustement des crédits de dépenses entre les comptes 21 et 23 afin de financer l'acquisition de fournitures de voirie, du mobilier urbain et de signalisation lumineuse, la plantation d'arbres d'alignement et le financement d'emprises foncières dans le quartier de l'Industrie, à Lyon 9°. Les autres aménagements seraient réalisés rue Professeur Sisley à Lyon 3° et voie nouvelle des Razes à Sainte Foy lès Lyon et dans le PAE Maisons Neuves à Villeurbanne.

Les mouvements détaillés ci-après représentent un transfert de prévision de 4,862 MF et une diminution de prévision de 4,84 MF sur le compte d'avance 238 en dépenses et en recettes (renvoi n° 1).

L'aménagement de la voie nouvelle desservant la ZAC "de la Saulaie" à Oullins ainsi que la construction d'un demi-échangeur avec l'autoroute A 7 ont fait l'objet d'une prévision de dépenses de 11,5 MF en 2001.

L'imputation retenue pour les travaux de voirie ne reflète pas les différentes interventions qu'il sera nécessaire d'engager sur ces chantiers : la plantation d'arbres d'alignement, la mise en place d'équipements de signalisation, la réalisation d'ouvrages pour le compte de l'Etat, conformément à la convention du 27 décembre 1999.

2,3 MF peuvent ainsi être affectés aux comptes budgétaires correspondants (renvoi n° 2).

Les décisions modificatives relatives au DSU de Vaulx en Velin pour la 3° tranche du quartier des Grolières sont similaires. 1,318 MF sont, pour cette opération, transférés d'un compte de tiers (458 197) pour partie en travaux de voirie (0,915 MF) et pour le solde en plantation d'arbres (0,402 MF) (renvoi n° 3).

A la demande de madame le trésorier principal, il convient également de corriger l'imputation retenue à tort au compte 276 400 créances sur les particuliers pour le versement, par la communauté urbaine de Lyon, de cautions locatives dans le courant de l'exercice 1997.

Les régularisations des mandats d'origine représentent la somme totale de 35 075 F. Leurs réémissions devront être assurées sur le compte 275 dépôts et cautionnements. Une annulation de titres et de

mandats concernant ces deux comptes est également prévue pour 0,20 MF. L'ensemble des écritures est présenté au renvoi n° 4.

Une autre correction de 0,02 F est sollicitée pour une opération financière ancienne (1976). Il s'agit de solder la régularisation de la créance du SYTRAL contractée pour 10,19 MF lors des travaux de la gare routière à Lyon 2° (renvoi n° 5).

Le dernier renvoi (renvoi n° 6), en investissement, correspond à la mise en place des prévisions pour l'annulation de titres (0,14 MF) et de mandats (1,75 MF) qui ont fait l'objet d'un rejet en 2000 à la suite d'erreurs matérielles. Une partie de ces écritures sera réémise sur les crédits ouverts au budget primitif de cette année.

L'ensemble des modifications de crédit de la section d'investissement, y compris les mouvements interbudgétaires (III) aboutit à diminuer la prévision du budget principal de 11,44 MF.

**Exercice 2001 - décisions modificatives - budget principal - section d'investissement (en F) - tableau n° 1 -**

Dépenses		Recettes	
Imputation	Montant	Imputation	Montant
<b>renvoi n° 1</b>			
compte 231 510 - travaux de voirie	- 250 000,00		
compte 215110 - voirie terrestre	250 000,00		
fonction 824			
opération 0067 - Lyon 3° - PAE Sisley Villon			
compte 231 510 - travaux de voirie	- 1 672 000,00		
compte 212 100 - plantations d'arbres	1 242 000,00		
fonction 824			
compte 215 220 - mobilier urbain	120 000,00		
compte 215 210 - signalisation lumineuse	310 000,00		
fonction 821			
opération 0069 - Sainte Foy lès Lyon - PAE vallon des Prés			
compte 231 510	- 100 000,00		
compte 215 110	100 000,00		
fonction 824			
opération 0159			
Villeurbanne PAE Maisons Neuves			
compte 238 100	- 4 840 000,00	compte 2381 00 - avance et acompte à	- 4 840 000,00
compte 231 510	- 2 840 000,00	mandataire	
compte 211 800 - autres terrains	2 840 000,00	fonction 824	
fonction 824		opération 0305	
opération 0305 - Lyon 9° - quartier de l'Industrie			
<b>renvoi n° 2</b>			
compte 231 510	- 2 300 000,00		
compte 212 100	300 000,00		
compte 215 110	1 300 000,00		
compte 458 145 - travaux pour le compte de tiers	500 000,00		
fonction 824			
compte 215 210	200 000,00		
fonction 821			
opération 0420 - Oullins - ZAC "Saulaie Sud" bretelle A7			

<b>renvoi n° 3</b>			
compte 458 197 - travaux pour le compte de tiers	- 1 318 369,00		
compte 231 510	915 787,00		
compte 212 100	402 582,00		
fonction 824			
opération 0060 - Vaulx en Velin - DSU			
<b>renvoi n° 4</b>			
compte 275 000 - dépôts et cautionnements versés	35 075,00	compte 276 400 - créances sur les particuliers	35 075,00
fonction 020		fonction 020	
compte 276 400	200 000,00	compte 275 000	200 000,00
fonction 01		fonction 01	
<b>renvoi n° 5</b>			
compte 020 000 - dépenses imprévues d'investissement	0,02	compte 276 380 - créances sur autres établissements publics	0,02
fonction 01		fonction 01	
<b>renvoi n° 6</b>			
compte 215 210	11 286,72	compte 215 210	11 286,72
fonction 821		fonction 821	
opération 0037 - signalisation lumineuse et matériel		opération 0037	
compte 231 510	1 112 182,53	compte 231 510	1 060 597,93
fonction 822		compte 215 110	51 584,60
opération 0239 - Villeurbanne - avenue Roger Salengro		fonction 822	
		opération 0239	
compte 231 510	192 763,00	compte 231 510	192 763,00
fonction 822		fonction 822	
opération 0040 - aménagements cyclables		opération 0040	
compte 212 100	56 632,40	compte 212 100	56 632,40
fonction 824		fonction 824	
opération 0056 - Rillieux la Pape - DSU ville nouvelle		opération 0056	
compte 231 550 - travaux sur ouvrages d'art	18 837,00	compte 231 550	18 837,00
fonction 822		fonction 822	
opération 0113 - ouvrages d'art		opération 0113	
compte 132 800 - autres subventions d'équipements non transférables	13 902,00	compte 132 800	9 452,00
fonction 822		fonction 822	
opération 0497 - voirie de proximité		opération 0497	
compte 020 000	- 4 450,00		
fonction 01		compte 231 510	338 265,38
		fonction 822	
		opération 0283 - tramway espaces publics	
		compte 203 100 - frais d'études	18 538,00
		fonction 824	
		opération 0341 - Lyon 1er - déplacements urbains - pentes de la Croix-Rousse	

compte 134 500 - participation pour non-réalisation d'aires de stationnement fonction 824	127 766,00		
compte 020 000 fonction 01	229 037,38		

### II - Budget annexe de l'assainissement -

Des réajustements sur l'exercice 2000 sont à exécuter en matière de recettes dans le budget de l'assainissement. Sur la redevance, une annulation de titres émis en fin d'exercice s'élève à 2,865 MF et la réémission partielle auprès d'autres tiers est de 1,966 MF.

Un reversement de redevance pour pompage d'un montant de 5,920 MF est à inscrire à la suite de l'arrêt du 15 juin 2000 de la Cour d'appel dans le contentieux avec les AGF.

La prévision des primes reçues de l'Agence de l'eau pourrait être portée de 61 MF à 67,4 MF (soit + 6,4 MF), compte tenu du réalisé de 2000 (67,370 MF).

Pour la redevance de raccordement à l'égout, à la suite du transfert de permis de construire à un nouveau titulaire, une annulation et réémission de 1 MF pourrait être envisagée (renvoi n° 7).

Par délibération en date du 26 février 2001, le préfinancement des travaux de confortement de l'immeuble rue de la Grange à Lyon 9° a été accepté à hauteur de 4 MF HT à la suite de la décision du tribunal administratif de Lyon. Ce préfinancement pourrait être prévu en créances et alimenté à partir des crédits encore disponibles sur l'opération collecteur nord à Vaulx en Velin (renvoi n° 8).

### Exercice 2001 - décisions modificatives - budget annexe de l'assainissement (en F) - tableau n° 2 -

Dépenses		Recettes	
Imputation	Montant	Imputation	Montant
budget annexe de l'assainissement exploitation			
<b>renvoi n° 7</b>			
compte 671 800	8 327 787,59	compte 706 100 - redevance d'assainissement compte 741 100 - subventions d'exploitation	1 863 889,36 6 463 898,23
compte 671 800 - annulation de titres	1 000 000,00	compte 704 400 - redevance de raccordement à l'égout	
<b>renvoi n° 8</b>			
investissement			
compte 238 510 - réseaux d'assainissement opération 0135 - collecteur nord Vaulx en Velin	- 4 000 000,00		
compte 276 100 - créances diverses opération 0532 - sinistre rue de la Grange à Lyon 9°	4 000 000,00		

### III - Mouvements interbudgétaires -

La dépense pour travaux primaires d'adduction d'eau potable et d'assainissement sur opérations d'urbanisme ou de voirie est toujours prévue dans le budget principal et doit être transférée dans les budgets annexes au moment de leur réalisation, pour les montants hors taxes dans les deux budgets.

Dans le budget des eaux, sont toujours prévues les inscriptions de récupération de TVA en recettes (compte 23) et en créances (compte 276 200).

Les transferts de crédits entre les budgets diminuent le virement de fonctionnement pour cette séance de 8,6 MF.

Dans le cadre du DSU à Vaulx en Velin, les Grolières (opération 0060), un complément de financement est à prévoir pour un montant de 0,235 MF en eau et de 0,460 MF en assainissement (renvoi n° 9).

A Saint Priest Mi-Plaine, dans le plan d'aménagement d'ensemble (opération 0071), le coût de la déviation des conduites d'eau potable s'élève à 1,254 MF et la construction d'égout circulaire à 2,55 MF (renvoi n° 10).

Les travaux de pose d'une canalisation d'eau potable à Craponne dans le schéma d'urbanisme directeur commercial (opération 0202) s'élèvent à 0,167 MF (renvoi n° 11).

A Chassieu, pour la revitalisation des centres (opération 0203), le complément de financement du bassin de rétention du Raquin s'élève à 1,660 MF HT (renvoi n° 12).

Dans l'opération Porte des Alpes, secteur central, à Saint Priest (opération 0261), la construction de canalisation d'eau potable s'élève à 1,505 MF (renvoi n° 13).

A Oullins la Saulaie, bretelle A 7 (opération 0420) les travaux nécessaires à la desserte d'eau potable s'élèvent à 0,761 MF (renvoi n° 14).

**Exercice 2001 - décisions modificatives - mouvements interbudgétaires (en F) - tableau n° 3 -**

Dépenses		Recettes	
Imputation	Montant	Imputation	Montant
<b>renvoi n° 9</b>			
budget principal opération 0060 - DSU Vaulx en Velin compte budgétaire 458 197 fonction 824	- 695 000,00		
compte 023 000 - virement à l'investissement fonction 01	- 695 000,00	compte 021 000 - virement du fonctionnement fonction 01	- 695 000,00
opération 0060 compte 657 150 - subventions d'équipement aux groupements	695 000,00		
budget annexe de l'assainissement opération 0060 compte 238 510 - réseaux d'assainissement	460 000,00	opération 0060 compte 131 200 - subventions des collectivités	460 000,00
budget annexe des eaux opération 0060 compte budgétaire 238 511 réseaux d'adduction d'eau	281 060,00	opération 0060 compte 131 200 - subventions des collectivités	235 000,00
		compte budgétaire 238 - 511 - TVA récupérée	46 060,00
compte 276 200 - créances TVA	46 060,00	compte 276 200 - créances TVA	46 060,00

<b>renvoi n° 10</b>			
budget principal opération 0071 Saint Priest - PAE Mi-Plaine compte budgétaire 231 510 fonction 824	- 3 804 180,60		
compte 023 000 - virement à l'investissement fonction 01	- 3 804 180,60	compte 021 000 - virement de fonctionnement fonction 01	- 3 804 180,60
compte 657 150 - subventions d'équipement aux groupements	3 804 180,60		
budget annexe de l'assainissement opération 0071 compte 238 510 - réseaux d'assainissement	2 550 000,00	opération 0071 compte 131 200 - subventions des collectivités	2 550 000,00
budget annexe des eaux opération 0071 compte budgétaire 238 511 - réseaux d'adduction d'eau	1 500 000,00	opération 0071 compte 131 200 - subventions des collectivités	1 254 180,60
compte 276 200 - créances TVA	245 819,40	compte budgétaire 238 511 - TVA récupérée compte 276 200 - créances TVA	245 819,40 245 819,40
<b>renvoi n° 11</b>			
budget principal opération 0202 schéma directeur d'urbanisme commercial compte budgétaire 231 510 fonction 824	- 167 224,08		
compte 023 000 - virement à l'investissement fonction 01 opération 0202 compte 657 150 - subventions d'équipement aux groupements	167 224,08	compte 021 000 - virement de fonctionnement fonction 01	- 167 224,08
budget annexe des eaux opération 0202 compte budgétaire 238 511 réseaux d'adduction d'eau	200 000,00	opération 0202 compte 131 200 - subvention des collectivités	167 224,08
compte 276 200 - créances TVA	32 775,92	compte budgétaire 238 511 - TVA récupérée compte 276 200 - créances TVA	32 775,92 32 775,92
<b>renvoi n° 12</b>			
budget principal opération 00203 revitalisation des centres compte budgétaire 231 510 fonction 824	- 1 660 000,00		
compte 023 000 - virement à l'investissement fonction 01	- 1 660 000,00	compte 021 000 - virement de fonctionnement fonction 01	- 1 660 000,00
compte 657 150 - subventions d'équipement aux groupements	1 660 000,00		

budget annexe de l'assainissement opération 00203 compte 238 510 - réseaux d'assainissement	1 660 000,00	opération 00203 compte 131 200 - subventions des collectivités	1 660 000,00
<b>renvoi n° 13</b>			
budget principal opération 0261 Saint Priest - Porte des Alpes secteur central compte budgétaire 231 510 fonction 824	- 1 505 016,72		
compte 023 000 - virement à l'investissement fonction 01	- 1 505 016,72	compte 0210 000 - virement de fonctionnement fonction 01	- 1 505 016,72
opération 0261 compte 657 150 - subventions d'équipement aux groupements	1 505 016,72		
budget annexe des eaux opération 0261 compte budgétaire 238 511 réseaux d'adduction d'eau	1 800 000,00	opération 0261 compte 131 200 - subvention des collectivités	1 505 016,72
compte 276 200 - créances TVA	294 983,28	compte budgétaire 238 511 - TVA récupérée compte 276 200 - créances TVA	294 983,28 294 983,28
<b>renvoi n° 14</b>			
budget principal opération 0420 Oullins-la Saulaie A 7 compte budgétaire 231 510 fonction 824	- 760 869,57		
compte 023 000 - virement à l'investissement fonction 01	- 760 869,57	compte 021 000 - virement de fonctionnement fonction 01	- 760 869,57
opération 0420 compte 657 150 - subventions d'équipement aux groupements	760 869,57		
budget annexe des eaux opération 0420 compte budgétaire 238 511 réseaux d'adduction d'eau	910 000,00	opération 0420 compte 131 200 - subventions des collectivités	760 869,57
compte 276 200 - créances TVA	149 130,43	compte budgétaire 238 511 - TVA récupérée compte 276 200 - créances TVA	149 130,43 149 130,43

Vu ledit dossier ;

Vu la convention en date du 27 décembre 1999 ;

Vu l'arrêt de la Cour d'appel en date du 15 juin 2000 ;

Vu sa délibération en date du 26 février 2001 ;

Oùï l'avis de sa commission finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** les décisions modificatives ci-dessus et les mises à jour correspondantes des prévisions budgétaires, comme suit :

Chapitre	Dépenses (en F)	Recettes (en F)
budget principal investissement		
020 000 - dépenses imprévues	+ 224 587,40	
021 000 - virement de la section de fonctionnement		- 8 592 290,97
13 - subventions d'investissement	+ 141 668,00	+ 9 452,00
20 - immobilisations incorporelles		+ 18 538,00
21 - immobilisations corporelles	+ 7 132 501,12	+ 119 503,72
23 - immobilisations en cours	- 17 659 721,44	- 3 229 536,69
27 - autres immobilisations	+ 235 075,00	+ 235 075,02
458 145 - Oullins - la Saulaie	+ 500 000,00	
458 197 - Vaulx en Velin - DSU les Grollières	- 2 013 369,00	
total de l'investissement	- 11 439 369,92	- 11 439 369,92
fonctionnement		
023 000 - virement à la section d'investissement	- 8 592 290,97	
657 150 - subventions d'équi- pement aux groupements	8 592 290,97	
total du fonctionnement	0,00	0,00
budget annexe des eaux investissement		
13 - subventions reçues		3 922 290,97
23 - immobilisations en cours	4 691 060,00	768 769,03
27 - créances auprès des tiers	768 769,03	768 769,03
total de l'investissement	5 459 829,03	5 459 829,03
budget annexe de l'assainissement exploitation		
67 - charges exceptionnelles	9 327 787,59	
70 - vente de produits		9 327 787,59
total exploitation	9 327 787,59	9 327 787,59
investissement		
13 - subventions reçues	4 670 000,00	4 670 000,00
23 - immobilisations en cours		
total de l'investissement	4 670 000,00	4 670 000,00

**2° - Modifie et complète** l'état des subventions pour les fonds à verser :

- 3 922 290,97 F HT au budget annexe des eaux pour travaux primaires d'adduction d'eau potable,
- 4 670 000,00 F HT au budget annexe de l'assainissement pour travaux primaires de collecte des eaux usées.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,